

Consultation n°2025-09 : Elaboration du projet de territoire

QUESTIONS / REPONSES

La publication de la consultation référencée ci-dessus a fait l'objet de questions de candidats, les informations complémentaires suivantes sont transmises afin de répondre à l'ensemble des candidats qui se sont identifiés sur le profil acheteur de la Communauté de communes.

Dans un souci d'égalité, les questions et réponses sont synthétisées et présentées ci-dessous :

Question 1 : Il n'est pas fait mention du budget envisagé. Pouvez-vous le préciser afin que nous puissions calibrer au mieux la réponse ?

Réponse 1 : La collectivité ne souhaite pas communiquer le budget envisagé afin de ne pas influencer les candidats. Chacun proposera une offre de prix adapté aux missions attendues dans le cadre de ce projet de territoire.

Question 2 : Comment envisagez-vous l'articulation des différentes phases de la mission (notamment les entretiens élus prévus en phase diagnostic) avec la période de réserve électorale ?

Réponse 2 : L'article 52-1 du code électoral précise que les collectivités ne peuvent plus organiser de campagnes de promotion publicitaire de leurs réalisations ou de leur gestion sur le territoire concerné par le scrutin pendant les 6 mois précédant une élection. La phase de diagnostic du projet de territoire (et notamment les entretiens élus) n'a pas vocation à faire l'objet d'une publication à vocation de promotion.

Question 3 : Il n'y a pas de DPGF. Il nous appartient de le fournir ?

Réponse 3 : Le candidat est libre de présenter une offre de prix détaillée en fonction des temps prévisionnels consacrés à chaque étape de la méthodologie proposée. Le format est laissé à la libre appréciation du candidat.

.../

3 juillet 2025

Question 4 : Le diagnostic à effectuer est très complet, notamment au niveau du rôle des élus. Cette phase est à mener avant la période des municipales. Comment voyez-vous l'intégration de nouveaux élus dans ces travaux ? Seront-ils à réinterroger ? La présentation du diagnostic ne se fera qu'après des nouvelles équipes en place ?

Réponse 4 : La phase de diagnostic se veut objective et ses résultats n'auront pas vocation à être réinterrogés suite au renouvellement des équipes municipales. Les nouveaux élus intégreront donc la démarche par le partage politique du diagnostic qui est prévu après le renouvellement et avant la coupure estivale (sur la période de mai / juin 2026). Ainsi l'ensemble des élus pourra œuvrer à la formalisation du projet de territoire à partir de septembre, sur la base d'un diagnostic partagé.

Question 5 : Vous attendez des études complémentaires, que vous identifiez page 8 du CCTP. Concernant celle sur les milieux aquatiques et naturels, pourriez-vous, svp, préciser le niveau de détails attendus notamment sur l'état des lieux des « pressions exercées sur les ressources naturelles et aquatiques du territoire » : attendez-vous une approche « technique » sur les pressions à savoir des enquêtes de terrain : analyse de débits, étude de pollution, qualité et état des masses d'eau ? ou s'agit-il de rassembler, d'identifier, et de qualifier, avec les autorités et structures et acteurs compétents, en « complétant » de leurs études et analyses réalisées en propres votre documentation, les problématiques afférentes ?

Réponse 5 : Il est attendu de la part du titulaire du marché de consolider, d'exploiter et de valoriser les données existantes afin d'en identifier les enjeux. Aucune production de données brutes nouvelles n'est attendue.

Question 6 : Nous avons compris le souhait d'une démarche participative : au-delà des élus communautaires et municipaux et des services, quels acteurs souhaitez-vous associer (partenaires institutionnels ? acteurs économiques ? habitants usagers ?

Réponse 6 : Il est attendu de la part du candidat qu'il propose les modalités d'association des principaux acteurs socio-économiques du territoire, selon des modalités qu'il appartient au candidat de proposer au regard de ses expériences passées. En revanche une consultation citoyenne n'est pas envisagée.

Question 7 : Quelle dimension pouvons-nous donner à la concertation avec les habitants et usagers des services du territoire (approfondissement du diagnostic et des besoins ? participation à l'élaboration des orientations et du plan d'actions ?

Réponse 7 : Il n'est pas attendu de la part du candidat d'organiser une consultation citoyenne.